

CHARTRE UTILISATEUR DU SMART CITY INNOVATION CENTER



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



Accès aux équipements

L'accès aux équipements exige une formation pratique à l'utilisation de ces derniers dispensées par les ingénieurs de la plateforme

Les formations sont faites sur demande. Seul le personnel technique est habilité à délivrer des formations. Celles-ci ne peuvent pas être assurées par des utilisateurs déjà formés n'ayant pas de responsabilités sur la plateforme.

Tout Utilisateur souhaitant bénéficier de prestations avec assistance doit impérativement prendre RDV au préalable avec l'ingénieur innovation responsable de la plateforme : imredd.scic@listes.univ-cotedazur.fr

Réservation

Les demandes de réservation sont opérées en ligne et validées par l'ingénieur innovation responsable de la plateforme. Un nom de groupe (acronyme projet) et un mot de passe confidentiels, sont communiqués en début de projet à chaque chef de projet. Le mot de passe donne accès à l'espace dédié à la réservation des équipements et au suivi du compte utilisateur.

Responsabilités et engagements

1. Se présenter aux ingénieurs de la plateforme lors d'une première utilisation.
2. Se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité appliquées sur la plateforme.
3. Sans accord préalable de la direction ou de l'ingénieur innovation responsable de la plateforme, l'utilisateur n'est pas autorisé à faire pénétrer des personnes au sein de la plateforme.
4. Les portes d'issue de secours ne doivent pas être utilisées comme des portes d'entrée/sortie de la plateforme. Celles-ci doivent être utilisées uniquement en cas d'urgence.
5. Respecter rigoureusement les consignes d'utilisation des appareils.
6. Ne pas assurer la formation de nouveaux utilisateurs (celle-ci doit être conduite par le personnel de la plateforme).
7. Consigner de façon adéquate et communiquer au personnel technique tout problème rencontré sur un appareil. Toute panne non signalée sera sous la responsabilité du dernier utilisateur.
8. Toute utilisation non conforme entraînant une panne/casse entrainera la prise en charge de la réparation par le chef de projet.
9. La salle et les appareils doivent rester propres après chaque utilisation.
10. Tout effet personnel et matériel n'appartenant pas à la plateforme doit être enlevé après utilisation. Tout matériel non identifié sera jeté.
11. Assurer l'archivage de ses propres données.

12. Communiquer au personnel technique tout changement de projet ; les appareils ne doivent pas servir à un usage différent de celui défini dans le projet validé par le comité Exécutif de l'IMREDD.
13. Promouvoir la reconnaissance de la plateforme et du personnel technique qui y travaille en l'incluant dans la liste des auteurs, ou en faisant mention de l'utilisation des ressources du SCIC dans les publications.

Remerciements et publications

La plateforme technologique de l'IMREDD doit obligatoirement être citée dans les remerciements et les publications. Une copie des articles sera envoyée au responsable de plateforme après publication. Si le degré d'implication dans les travaux le justifie, le personnel de la plateforme doit être inclus dans les auteurs des publications.

Les auteurs s'engagent donc à signer : Université Côte d'Azur, IMREDD, France

Et de remercier obligatoirement par la mention suivante :

« Ce travail a été réalisé sur la Plateforme technologique "Smart City Innovation Center" financée avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional, la Métropole Nice Côte d'Azur, le Département des Alpes Maritimes, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et l'État, notamment dans le cadre du dispositif Initiative d'Excellence du Programme Investissements d'Avenir. »

Coordonnées de l'Utilisateur

Nom et prénom :

Nom du chef de Projet :

Acronyme Projet :

Tel :

Email :

Tout utilisateur s'engage par signature de la présente charte à en respecter les consignes.

Date :

Signature de l'utilisateur :